



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE IV
LOTS NUMÉROS 1815 ET 1816-P
TERRITOIRE SUR LEQUEL DES PLANS DE CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC26

Échelle : 1:250

Directeur
Service de l'aménagement du territoire